

REPUBLIQUE FRANCAISE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
2024-D-PM-015

DECISION
RELATIVE A DES PRESTATIONS DE SECURITE
SARL SURIVEIL
ANNEE 2024

Le Maire de la Ville de Caromb,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles R 2112-2, et R 2112-3, et R2172-1 et R2172-2,

VU le CCAG Fournitures et Services en vigueur,

CONSIDERANT la nécessité d'avoir recours à des organismes spécialisés afin d'assurer la sécurité de certaines manifestations organisées par la commune,

CONSIDERANT la proposition de la société « SARL Suriveil » établie le 23 février 2024,

DECIDE

Article 1 : D'accepter la proposition de la société « SARL Suriveil », sise, 25 B, Avenue Perle du Comtat – 84210 Pernes les Fontaines, pour la réalisation des prestations de sécurité nécessaires à certaines manifestations organisées par la commune de Caromb ;

Article 2 : De dire que ces prestations sont définies comme suit :

- Prestation de sécurité – barrage du lac du paty – juin/juillet 2024 – montant HT de 1 911 € ;
- Prestation de sécurité – barrage du lac du paty – août 2024 – montant HT de 1 911 € ;
- Fête de la Saint Maurice – 20, 21 et 22 septembre 2024 – montant HT de 832 € ;

Article 3 : De dire que ces montants sont inscrits au budget communal et seront payés selon les modalités prévues par les devis joints en annexe ;

Article 4 : La Directrice Générale des Services et le comptable assignataire de la Trésorerie de Monteux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et à Monsieur l'Inspecteur Principal des Finances Publiques auprès du SCG de Monteux.

Article 5 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 – La présente décision sera publiée sur internet et dans le registre des actes de la collectivité.

Caromb, le 5 avril 2024



Le Maire,

Valérie MICHELIER



SARL SURIVEIL

25 B Avenue Perle du Comtat
84210 PERNES LES FONTAINES
Tél : 04 90 12 90 03
Site web : www.suriveil.fr
Email : contact@suriveil.fr

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 084-218400307-20240405-20324DPM015-AR

- 9 AVR. 2024

Mairie de Caromb
141 Avenue du Grand Jardin
84330 CAROMB

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement
DE00003900	23/02/2024	MAIRIECA	24/03/2024	Virement Bancaire

Description	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
PRESTATION DE SECURITE - BARRAGE LAC DU PATY A CAROMB Surveillance Contrôle Accès au niveau du barrage du Lac du Paty Mise en place de 2 agents de sécurité dimanches et jours fériés de 12 h à 18h30 MOIS DE JUIN - JUILLET 2024 LES 30/06, 7/07, 14/07, 21/07, 28/07					
PRESTATION 2 AGENTS DE SECURITE (DIMANCHE)	52,00	25,50		1 326,00	20,00
PRESTATION 2 AGENTS DE SECURITE JOUR FERIE	13,00	45,00		585,00	20,00

Société Générale
IBAN Suriveil : FR76 3000 3016 4500 0200 5661 443
BIC Adresse Swift : SOGEFRPP

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. " L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient."

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)	Total HT	1 911,00
	Total TVA	382,20
	Total TTC	2 293,20
	Acomptes	0,00
	Net à payer	2 293,20 €

Siret : 80116268600035 - APE : 8020Z - RCS : 801162686 - Numéro Agrément : AUT-084-2118-01-21-20180683844 - N° TVA intracom : FR51801162686 - Capital : 5 000,00 €



SARL SURIVEIL

25 B Avenue Perle du Comtat
84210 PERNES LES FONTAINES
Tél : 04 90 12 90 03
Site web : www.suriveil.fr
Email : contact@suriveil.fr

Mairie de Caromb
141 Avenue du Grand Jardin
84330 CAROMB

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement
DE00003901	23/02/2024	MAIRIECA	24/03/2024	Virement Bancaire

Description	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
PRESTATION DE SECURITE - BARRAGE LAC DU PATY A CAROMB					
Surveillance Contrôle Accès au niveau du barrage du Lac du Paty Mise en place de 2 agents de sécurité dimanches et jours fériés de 12 h à 18h30					
MOIS DE AOUT 2024 LES 4/08, 11/08, 15/08, 18/08, 25/08					
PRESTATION 2 AGENTS DE SECURITE (DIMANCHE)	52,00	25,50		1 326,00	20,00
PRESTATION 2 AGENTS DE SECURITE JOUR FERIE	13,00	45,00		585,00	20,00

Société Générale
IBAN Suriveil : FR76 3000 3016 4500 0200 5661 443
BIC Adresse Swift : SOGEFRPP

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. " L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient."

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)	Total HT	1 911,00
	Total TVA	382,20
	Total TTC	2 293,20
	Acomptes	0,00
	Net à payer	2 293,20 €



SARL SURIVEIL

25 B Avenue Perle du Comtat
84210 PERNES LES FONTAINES
Tél : 04 90 12 90 03
Site web : www.suriveil.fr
Email : contact@suriveil.fr

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le **- 9 AVR. 2024**

ID : 084-218400307-20240405-20324DPM015-AR

Mairie de Caromb
141 Avenue du Grand Jardin
84330 CAROMB

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement
DE00003899	23/02/2024	MAIRIECA	24/03/2024	Virement Bancaire

Description	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
PRESTATION DE SECURITE - FETE DE LA SAINT MAURICE - A CAROMB 2024 Lieu de l'évènement : Cours de la République et abords 84330 Caromb Mise en place de 2 Agents de Sécurité : - Le Vendredi 20 Septembre 2024 de 20 heures à 1 heure (soit 5 h * 2 agents = 10 h) - Le Samedi 21 Septembre 2024 de 19 heures à 1 heure (soit 6 h * 2 agents = 12 h) - Le Dimanche 22 Septembre 2024 de 20 heures à 1 heure (soit 5 h * 2 agents = 10 h) <i>tarif horaire moyen incluant majoration nuit et dimanche - si férié majoré de 100 %</i>					
PRESTATION 2 AGENTS DE SECURITE	32,00	26,00		832,00	20,00
Société Générale IBAN Suriveil : FR76 3000 3016 4500 0200 5661 443 BIC Adresse Swift : SOGEFRPP					

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. " L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient."

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé,
bon pour accord)

Total HT	832,00
Total TVA	166,40
Total TTC	998,40
Acomptes	0,00
Net à payer	998,40 €